

PASSEPORT BIOMÉTRIQUE

Date de mise à jour : 25/06/2018



La présence du demandeur (mineur ou majeur) est exigée lors du dépôt du dossier et lors du retrait du passeport.

HORAIRES POUR LE DÉPÔT DU DOSSIER ET LA REMISE DES PASSEPORTS:

Du mardi au jeudi de 9h à 11h45 et de 13h30 à 17h15, le lundi et le vendredi de 13h30 à 17h15

uniquement sur rendez-vous au 05.49.08.02.93 (sans rendez-vous nous ne pourrons pas traiter votre demande)

Pièces à fournir dans tous les cas :

Vous pouvez être dispensé de produire un CERFA à l'appui de votre demande si vous remplissez les conditions suivantes:

- ✓ demande de renouvellement d'un passeport biométrique, hors perte ou vol
- ✓ être majeur et l'avoir été lors de votre précédente demande

Si ces conditions ne sont pas réunies, vous devez obligatoirement produire un formulaire CERFA n° I2100*02 à retirer auprès de votre mairie, compléter en noir, en lettres majuscules et avec les accents si déjà existants sur l'ancienne carte ou sur acte de naissance.

Ou vous pouvez effectuer une pré-demande en ligne: <https://passeport.ants.gouv.fr/>

2 photographies d'identité identiques récentes **de moins d'un an**, format 35mmx45mm, taille du visage 32 et 36mm du bas du menton au sommet du crâne (hors chevelure), conformes, tête nue, droite, visage dégagé, sans expression bouche fermée et sans montures de lunettes épaisses.

Un justificatif de domicile daté de moins d'un an au nom du demandeur (Facture d'eau, électricité, portable, assurance habitation, avis d'imposition ou de non imposition, taxe d'habitation, taxe foncière, quittance de loyer HLM/OPH). **Apporter l'original** (la copie d'une facture électronique est acceptée)

Si vous êtes hébergé(e) : Une attestation sur l'honneur de l'hébergeant certifiant que vous y résidez depuis plus de 3 mois + justificatif de domicile en son nom **Apporter l'original** + copie de sa carte d'identité recto-verso.

Si vous êtes mineur : le parent présent lors du dépôt remplit l'autorisation parentale qui se trouve à l'intérieur du Cerfa + sa carte d'identité. La présence du mineur est obligatoire.

Timbres fiscaux : * Pour les personnes de plus de 18 ans = 86 € en timbres fiscaux
* Pour les enfants de + de 15 ans = 42 € en timbres fiscaux
* Pour les enfants de - de 15 ans = 17 € en timbres fiscaux

Achat
trésorerie, bureau tabac et
maison de la presse

sur internet : <https://timbres.impots.gouv.fr/>

Cas particuliers de gratuité : Les passeports peuvent être renouvelés gratuitement: changement d'adresse, d'identité.

Pour le majeur sous tutelle : jugement de tutelle + la présence du tuteur lors de la demande.

* La fourniture d'un acte de naissance "papier" n'est pas nécessaire si vous êtes né(e) dans une commune qui a dématérialisé la délivrance des actes de l'état civil. Pour le savoir, connectez-vous à l'adresse suivante:
"<https://ants.gouv.fr/Les-solutions/COMEDDEC/Villes-adherentes-a-la-dematerialisation>"



Si c'est une PREMIERE DEMANDE

VOUS AVEZ UNE CARTE D'IDENTITÉ PLASTIFIÉE

Pièces à fournir en supplément :

- ✓ Votre carte d'identité

VOUS N'AVEZ PAS DE CARTE D'IDENTITÉ PLASTIFIÉE

Pièces à fournir en supplément :

- ✓ Extrait acte de naissance avec filiation datant de moins de trois mois. * Voir au recto
- ✓ Un justificatif de la nationalité française si le justificatif d'état civil ne suffit pas (par décret, naturalisation, déclaration et réintégration)

Si c'est un RENOUELEMENT

VOUS AVEZ UN PASSEPORT SÉCURISÉ ÉLECTRONIQUE OU BIOMÉTRIQUE

Pièces à fournir en supplément :

- ✓ Votre passeport

VOUS AVEZ UNE CARTE D'IDENTITÉ PLASTIFIÉE ET VOTRE PASSEPORT EST REMPLI MANUELLEMENT

Pièces à fournir en supplément :

- ✓ Votre carte d'identité
- ✓ Votre passeport

VOUS N'AVEZ PAS DE CARTE D'IDENTITÉ PLASTIFIÉE ET VOTRE PASSEPORT EST REMPLI MANUELLEMENT

Pièces à fournir en supplément :

- ✓ Extrait acte de naissance avec filiation datant de moins de trois mois. * Voir au recto
- ✓ Votre passeport
- ✓ Un justificatif de la nationalité française si l'extrait d'acte d'état civil ne suffit pas (par décret, naturalisation, déclaration et réintégration)

Si c'est une DEMANDE suite à une PERTE ou un VOL

VOUS AVEZ UNE CARTE D'IDENTITÉ PLASTIFIÉE

Pièces à fournir en supplément :

- ✓ Une déclaration de perte qui peut être faite en Mairie. Pour le vol la déclaration est effectuée à la gendarmerie.
- ✓ Votre carte d'identité

VOUS N'AVEZ PAS DE CARTE D'IDENTITÉ PLASTIFIÉE

Pièces à fournir en supplément :

- ✓ Une déclaration de perte qui peut être faite en Mairie. Pour le vol la déclaration est effectuée à la gendarmerie.
- ✓ Extrait acte de naissance avec filiation datant de moins de trois mois. * Voir au recto
- ✓ Un justificatif de la nationalité française si l'extrait d'acte d'état civil ne suffit pas, dans le cas où la carte d'identité est périmée depuis plus de 2 ans.

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

CHANGEMENT DE SITUATION FAMILIALE

Pièces à fournir en supplément :

- ✓ Si vous souhaitez faire apparaître votre nom d'époux (se) sur votre passeport, fournir une copie intégrale de votre acte de naissance ou une copie intégrale de votre acte de mariage. (moins de 3 mois)
- ✓ Si votre conjoint est décédé, que vous voulez que l'inscription "veuf" ou "veuve" apparaisse sur votre passeport, fournir une copie d'acte de décès.
- ✓ Si vous êtes divorcé (e), vous voulez garder votre nom d'épouse, fournir une autorisation de votre ex conjoint ou la copie du jugement de divorce l'autorisant.

POUR LES MINEURS

Pièces à fournir en supplément :

- ✓ Parents divorcés ou séparés: jugement de divorce ou de séparation. Si la garde est alternée il faut un justificatif de domicile des 2 parents + une pièce d'identité des 2 parents.